



Commune
de

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2024

DELIBERATION N° 01/2024

Prenant acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2024

Date de convocation :
20 février 2024

Date d’Affichage :
20 février 2024

Date de séance :
27 février 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 29
PROCURATIONS : .. 02
VOTANTS : 31
POUR : 31
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00



Le mardi 27 février 2024 à 9h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
MAKER Robert	X		
TEMARU Tetuahau	X		
LAURENT Victoire	X		
VANAA Emma	X		
CERAN-JERUSALEM Y André	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
NIVA Pauline	X		
TEAUNA ép POIA Clarisse	X		
CHIN FOO Rosina	X		
MAI Gérard		X	
HATETE ép TAHARAGI Linda	X		
APUARII Léon	X		
LO Tai Chan	X		
TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana	X		
AUBRY Joseph	X		
TEURU ép MAI Béline	X		
TAUMIHAU ép RICHMOND Roti	X		
SALOMON Ariena	X		
SANFORD Vetea		X	
TOKORAGI Ole	X		
PURENI Tunui	X		
MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha			T. GRAND-PITTMAN
PEDRON Michel	X		
ATEO Pura	X		
RICHMOND Maruia	X		
PATU Kalina	X		
KAIMUKO Tehaatokoau	X		
VAHINE Théodora			P. ATEO
CROLAS ép SACHET Isabelle	X		
FAATAU Luc	X		
BOUISSOU Jean-Christophe	X		
TUPANA Moihara		X	
TARAHU-ATUAHIVA Teura		X	
TEUIRA Jean-Paul	X		

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 29, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Robert MAKER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Madame Rosina CHIN FOO a ensuite exposé à l'assemblée que :

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française, modifié par l'article 107 de la loi dite « NOTRe.» n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, précise que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et doit préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ». Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Le 7 novembre 2023, le conseil municipal actait, par délibération n°52/2023, le débat d'orientation budgétaire 2024. Dans la continuité de la procédure budgétaire, les projets de budgets primitifs de l'année 2024 sont présentés, en commission des Finances et des Richesses Humaines le 30 novembre, en déséquilibre avec un déficit de 84,6 MF en section de fonctionnement malgré la réévaluation des dépenses à hauteur des réalisations passées et des recettes disponibles insuffisantes. N'ayant pas d'autre alternative en l'absence de nouvelles recettes et ne pouvant présenter les budgets primitifs en déséquilibre pour le conseil municipal de décembre prochain, le report du vote des budgets est acté pour le conseil de février 2024 et qui fera l'objet d'une reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2023 pour couvrir le déficit de 84,6 MF.

Aujourd'hui, le vote du DOB 2024 étant tenu lieu le 7 novembre 2023 et le conseil municipal programmé au 27 février 2024, les 2 mois de délai réglementaire précisé au 1^{er} paragraphe du présent rapport est caduc et doit faire l'objet d'un nouveau débat en conseil en amont du vote des budgets primitifs qui aura lieu dans une séance ultérieure et distincte de celle du DOB mais au plus tard le 31 mars, délai réglementaire prévu à l'article L1612-1 du CGCT PF.

C'est l'objet du rapport qui vous est proposé ci-après,

LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

1. RETROSPECTIVE

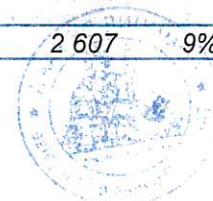
Résultats 2022

La gestion financière de la commune s'est soldée en 2022 par un excédent cumulé de 2,487 Mds et une trésorerie de 2,607 Mds.

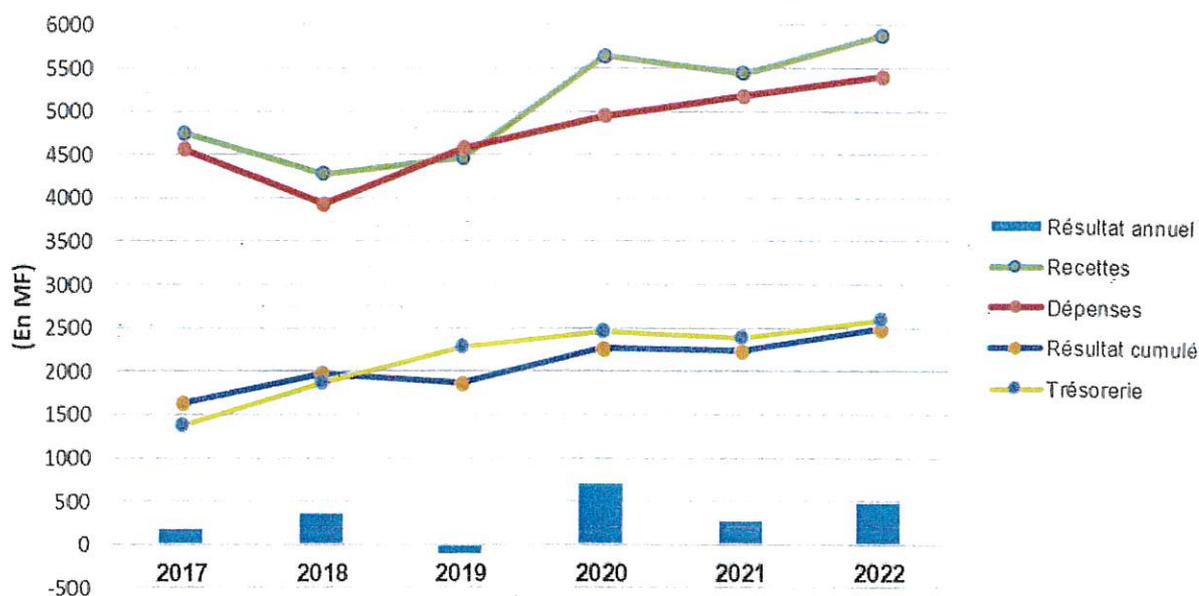
Le tableau et le graphe ci-après retracent l'évolution des résultats depuis 2017 (en MF) :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolut°
Recettes	4 742	4 276	4 462	5 641	5 441	5 874	8%
Recettes HSE*	4 273	3 945	3 801	5 308	5 013	5 117	2%
Dépenses	4 562	3 928	4 576	4 949	5 175	5 397	4%
Dépenses HSE*	4 093	3 597	3 915	4 616	4 748	4 640	-2%
Résultat annuel	180	348	-114	692	266	477	79%
Résultat cumulé	1 626	1 975	1 861	2 258	2 235	2 487	11%
Affectation du résultat				-289	-225		
Trésorerie	1 379	1 869	2 288	2 463	2 399	2 607	9%

*HSE : hors subvention d'équilibre



Evolution des recettes, dépenses, résultats et trésorerie



Pour une meilleure appréciation de ces résultats, il convient d'analyser :

- l'évolution des principaux postes de recettes et dépenses qui concernent « la vie courante de la collectivité » (section de fonctionnement).
- l'effort d'équipement de la commune et son financement (recettes et dépenses d'investissement)

Section de fonctionnement

Elle recueille les dépenses et recettes courantes de la collectivité : personnel, interventions sociales, entretien du patrimoine, intérêts de la dette... d'une part, fiscalité directe ou indirecte, dotations diverses... d'autre part.

L'épargne brute (ou autofinancement brut) est le solde de tous ces mouvements. Elle joue un rôle central en analyse financière en ce qu'elle témoigne :

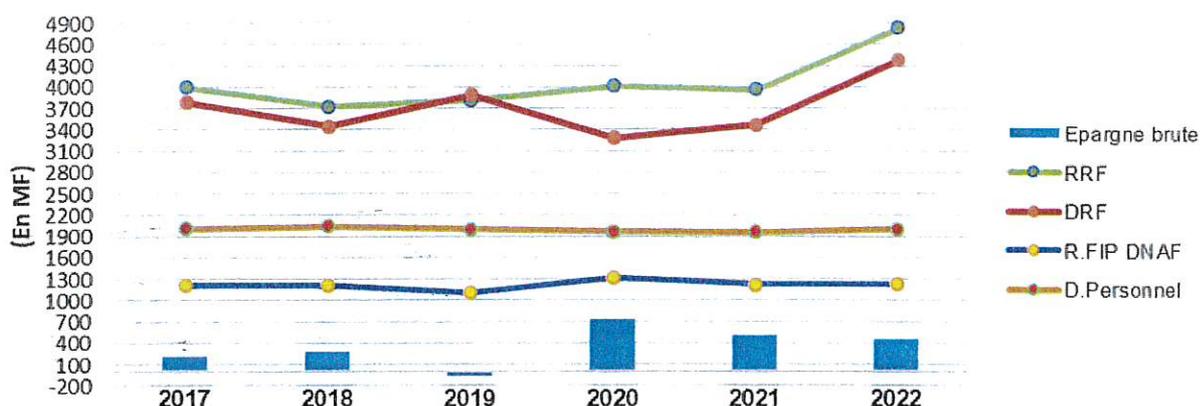
- des marges disponibles en fonctionnement,
- de la capacité à investir (autofinancement) et/ou à emprunter.

C'est pourquoi la maîtrise de l'épargne brute et donc des dépenses de fonctionnement, doit constituer un des axes majeurs de la politique financière de la commune.

Les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement (hors résultat antérieur reporté) représentent respectivement 4 826 milliards et 4 376 milliards, soit un excédent de gestion de 450 MF pour l'exercice 2022.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolut°
RRF	3 995	3 723	3 811	4 012	3 959	4 826	22%
DRF	3 785	3 448	3 890	3 283	3 464	4 376	26%
Epargne brute	210	275	-79	729	495	450	-9%
R.FIP DNAF	1 209	1 209	1 108	1 317	1 218	1 226	1%
D.Personnel	2 008	2 042	2 004	1 963	1 957	2 004	2%

Evolution des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement



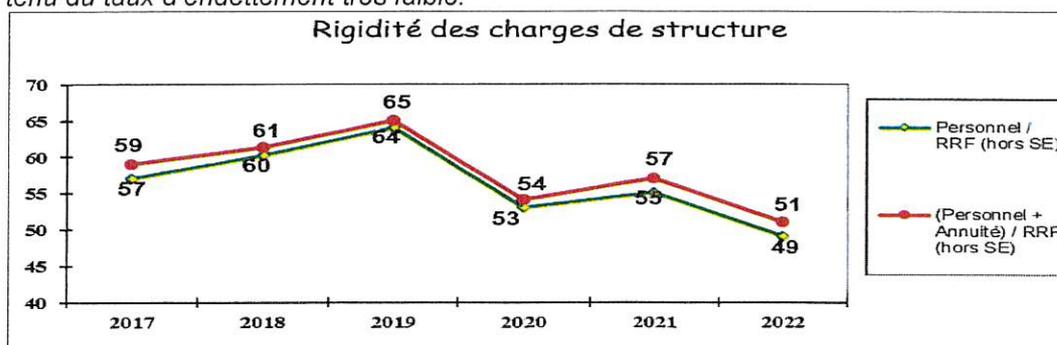
En 2022, les recettes réelles et les dépenses de fonctionnement augmentent de 22% et de 26%, en raison notamment :

- En recettes :
 - la reprise sur provisions de créances douteuses au titre des exercices 1979 à 2012 (+409 MF),
 - les impôts et taxes (+71 MF) : taxes sur l'électricité (+52 MF), taxes de séjour (+18 MF)...
 - les produits des services et du domaine (+51 MF) : redevances d'eau (+45 MF), remboursement des décharges d'activité de service des délégués du personnel (13 MF)...
 - les dotations et participations (+34 MF) : FPIC (+17 MF), DACOM (+10 MF), DNAF (+8 MF).
- En dépenses :
 - les provisions pour créances douteuses au titre des exercices 2011 à 2017 (+421 MF),
 - les charges de gestion courante (+482 MF) : subventions d'équilibre (+330 MF), créances éteintes (137 MF)...
 - les charges de personnel (+47 MF).

Il en ressort une situation financière cumulée favorable mais aussi de dépendance puisque nos recettes de fonctionnement reposent pour près de 51% (hors subventions d'équilibre) sur des recettes de transferts (subventions et dotations provenant du Territoire et de l'Etat) pour lesquelles la Commune n'a aucune marge de manœuvre, ce qui nous rend complètement tributaire de la politique du Pays et de l'Etat.

A noter une évolution légère des charges de personnel de 2% en 2022 en raison notamment de leur évolution naturelle (revalorisations salariales et avancements) de 3% par an et des recrutements de 19 agents à la DDESC (8), la DPAT (3), la DENV (2), la DAF (2), la DSPC (1) et la DGS (3), et représentent 51% des dépenses totales de fonctionnement (hors subvention d'équilibre).

Ainsi, le taux de couverture des charges de personnel par les recettes réelles de fonctionnement (Personnel / RRF hors subvention d'équilibre) s'élève en 2022 à 49%, et le coefficient de rigidité structurelle des dépenses (Personnel + annuité de la dette / RRF hors subvention d'équilibre) à 51%, compte tenu du taux d'endettement très faible.

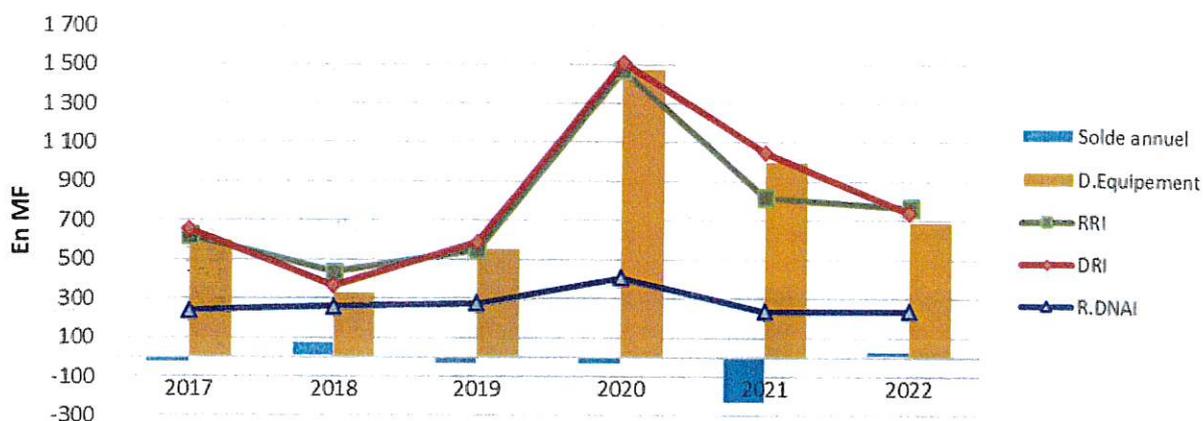


Section d'investissement

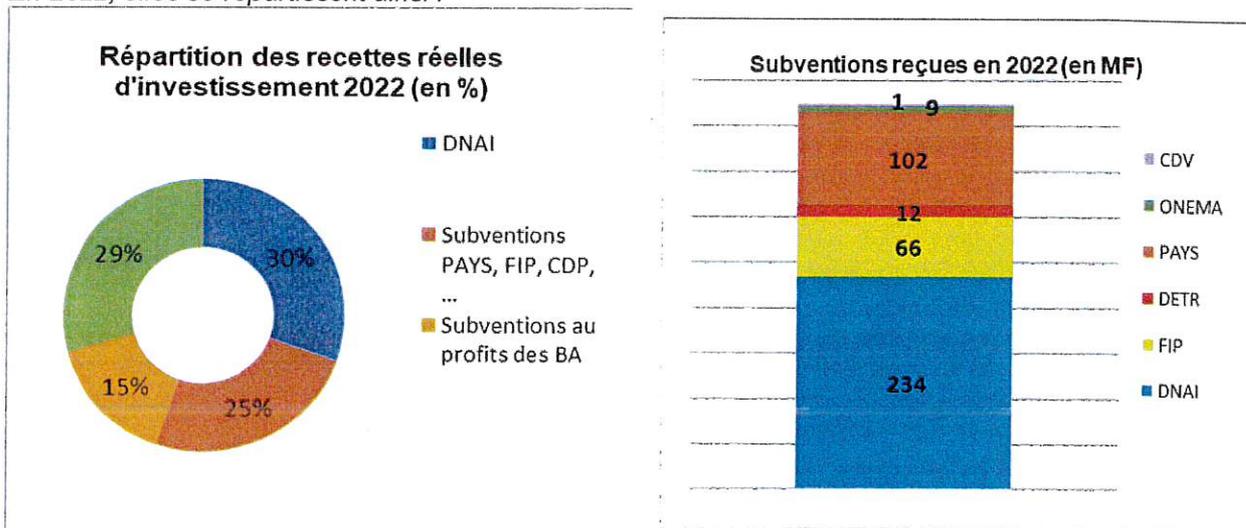
Les recettes et dépenses réelles de cette section sont en diminution depuis 2021 comme suit :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolut°
RRI	622	435	550	1 469	818	767	-6%
DRI	653	362	585	1 506	1 047	740	-29%
Solde annuel	-30	73	-35	-37	-229	27	-112%
Dépenses Equipement	594	330	553	1 474	997	690	-31%
R.DNAI + DETR (DGE)	236	257	272	404	232	234	-43%

Evolution des recettes et dépenses réelles d'investissement

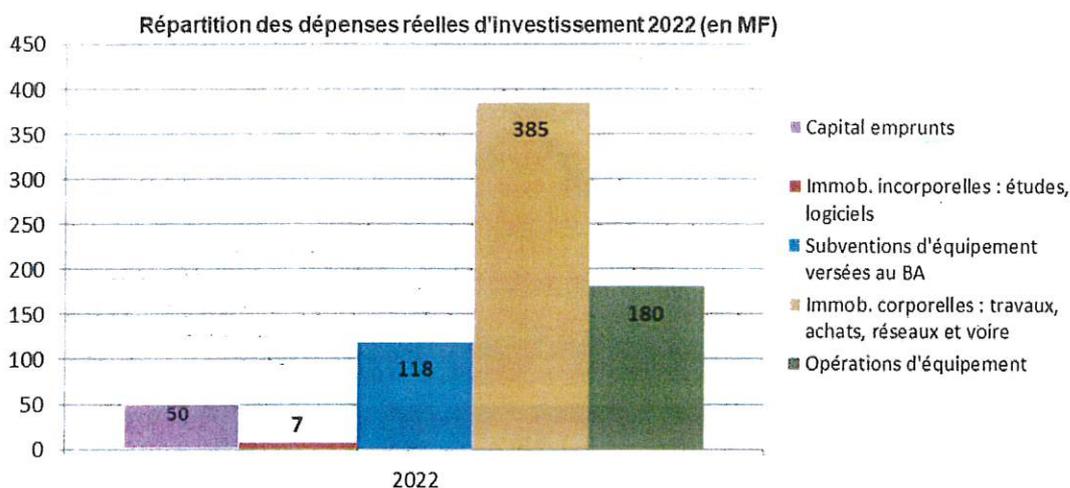


En 2022, elles se répartissent ainsi :



Les recettes réelles d'investissement proviennent de la DNAI (234 MF), des subventions prélevées du budget principal (118 MF) ainsi qu'une affectation du résultat 2021 (225 MF) au profit des investissements des budgets annexes Eau et Déchets, des subventions reçues (190 MF) au profit de projets communaux et d'acquisitions d'équipements et de matériels des services, dont :

- PAYS (102 MF) : acquisition de 2 trucks de 45 places (11 MF), consolidation du talus au stade Ganivet (3 MF), aménagement du stade Ganivet (31 MF), aménagement de caveaux et enfeus T2 – Phase 1 (20 MF) et T2 – Phase 2 (37 MF) ;
- FIP (66 MF) : études de praticabilité des servitudes et optimisation du SPIC Déchet (9 MF), acquisition de 155 poteaux d'incendie (6 MF), acquisition d'1 VSTT (5 MF), aménagement de caveaux et enfeus T2 – Phase 1 (17 MF), acquisition d'1 camion à échelle pivotante automatique (18 MF) études d'une centrale photovoltaïque des bâtiments communaux (2 MF), acquisition de 9 électropompes (3 MF), acquisition de 2 grues équipées pour camion à grappin et 1 broyeur à déchets verts (3 MF), étude de renforcement de la production en eau à Pamatai (786 480 FCFP), acquisition d'1 VSAV (2 MF) ;
- ONEMA (9 MF) : études de mise à jour du SDAEP 2 ;
- DETR (12 MF) : études relatives à la réalisation de la phase 1 du SDAEP 2
- Contrat de Ville (1 MF) : acquisition de 10 rameurs.



Les crédits ouverts étaient de 2,810 milliards en 2022. Ils ont été réalisés à hauteur de 740 millions, soit un taux d'exécution de 26% contre 31% en 2021, en raison notamment de :

- projets inscrits non démarrés (1,278 Mds) : études du marché de proximité à Bopp Dupont (69 MF), études pour la construction d'un bungalow d'accueil (5 MF), études de renforcement de la production en eau à Pamatai (3 MF), acquisition d'1 VSAV (20 MF), fourniture et pose de 5 400 compteurs à auto relève (14 MF) ainsi que les projets et les acquisitions hors opérations dont les frais d'études (20 MF), l'achat de terrains nus et bâtis (763 MF) et de matériel et outillage de voirie (22 MF), les travaux d'agencement et d'aménagement des terrains (55 MF), les travaux de rénovation des bâtiments scolaires et communaux (150 MF), d'équipements du cimetière (15 MF), d'installation de voirie (30 MF), de travaux de réseaux d'assainissement, d'électrification et autres réseaux (112 MF)... ;
- projets en cours non réceptionnés (568 MF) : mise en œuvre des actions prioritaires phase 1 du SVEDMA (50 MF), acquisition d'un camion EPA (80 MF), études sur l'éclairage public en LED (12 MF), études pour la construction du CIS (9 MF), études de mise en œuvre de la vidéoprotection (4 MF), aménagement de caveaux et enfeus T2 – Phase 2 (16 MF), études de centrales photovoltaïques des bâtiments communaux (15 MF), études relative à la réalisation phase 1 du SDAEP 2 (49 MF), acquisition de 2 grues équipées pour camion à grappin (25 MF), aménagement d'une serre aquaponique (5 MF), études de rénovation de la salle de boxe à Ganivet (6 MF), mise en œuvre de l'automatisation de tableaux de bord (3 MF), acquisition d'une application mobile et de tablettes dédiées au logiciel de gestion du SPIC Eau (6 MF), acquisition d'un logiciel comptable et financier (6 MF), études pour l'aménagement de la décharge contrôlée de Mumuvai (912 000 FCFP) ainsi que les projets et les acquisitions hors opérations notamment les concessions et droits (5 MF), les travaux de rénovation d'équipements communaux (26 MF), de travaux de réseaux de voirie (62 MF), de réseaux d'adduction d'eau (60 MF), d'acquisition de matériel et d'outillage technique, de matériel de transport, de matériel de bureau et informatique, de mobilier (128 MF)....

2. REALISTATIONS 2023 (résultats consolidés)

Dans l'attente de la confirmation officielle de la concordance des comptes 2023 dont le dernier pointage a eu lieu le 14 février 2024, le résultat annuel devrait se solder par un excédent de 486 MF (hors excédents et déficits reportés).

Section de fonctionnement

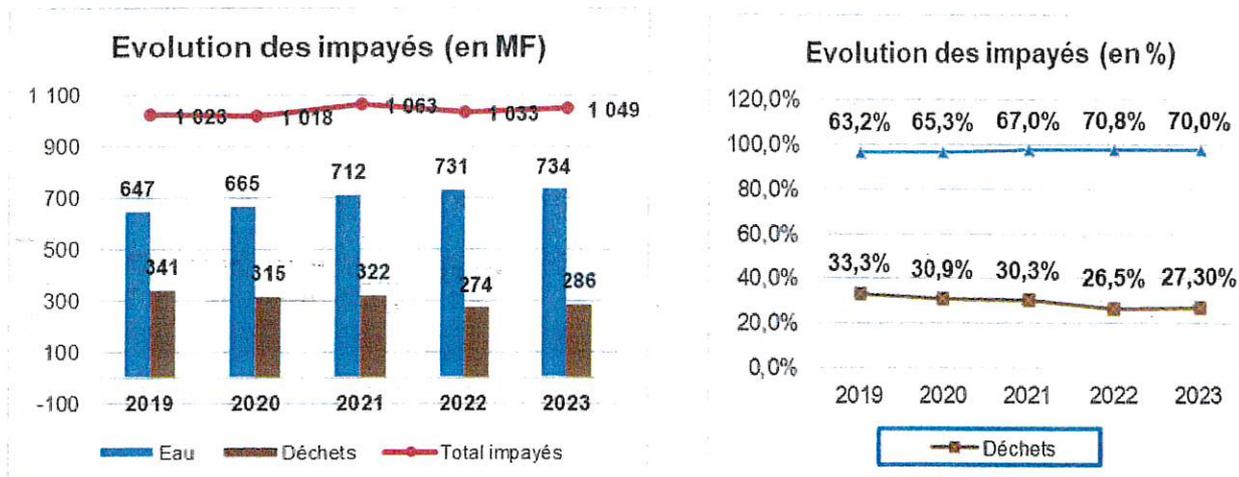
Elle devrait se clôturer avec un excédent de 87 MF, avec notamment les impôts et taxes (+81 MF), le remboursement des indemnités journalières par la CPS (+9 MF), les dotations et participations (+7 MF). Parallèlement, les dépenses ont évolué au niveau notamment des charges à caractère général (+99 MF), des charges de personnel (+73 MF) et des charges exceptionnelles (+11 MF).

Section d'investissement

Compte tenu de l'état d'avancement des opérations en cours et du faible taux de consommation des crédits votés, nos dépenses d'investissement devraient s'établir à 499 MF (25% de réalisation) et nos recettes d'investissement à 898 MF (39% de réalisation), soit un excédent d'investissement estimé à 399 MF avec notamment la DNAI (236 MF) et les subventions obtenues pour 381 MF dont 203 MF du FIP, 97 MF du Contrat de Développement et de Transformation pour la Polynésie française – CDTPF, 40 MF du PAYS, 40 MF de dotations d'équipement des territoires ruraux - DETR et du Contrat de Ville (994 093 FCFP), mais aussi en raison de projets non démarrés ou ayant un taux faible d'avancement (1,300 milliard) détaillés ci-après :

Projets d'investissement (en MF)	Budget voté	Terminé	En cours	Non démarré	Report 2024
Opérations d'équipement :	1 081	94	152	388	835
OP ETU renforcement de la production d'eau à Pamatai	3	3			0
OP Aménagement serre aquaponie à la Cuisine Centrale	6	6			0
OP ETU vidéo protection	0,2	0,2			0
OP Acquisition d'1 camion EPA	78	78			0
OP Aménagement de caveaux et enfeus T2 – phase 2	7	7			0
OP Fourniture et pose de 5 400 compteurs à auto relève	230		86		144
OP Aménagement de caveaux et enfeus T2 – phase 3	140		7		132
OP ETU réalisation de la phase 1 du SDAEP 2	89		41		48
OP Aménagement de la décharge Mumuvai : études eaux pluviales et talus, travaux clôture et bitumage	49		2		47
OP Actions prioritaires phase 1 du SVEDMA	45		12		33
OP ETU centrales photovoltaïques des bâtiments	14		3		11
OP Achat de bornes à canette et à textile	12		0,03		12
OP Achat de bornes à verre	8		0,03		8
OP Achat d'1 logiciel comptable et financier	5		0,09		5
OP Construction du CIS	4		0,09		3
OP ETU aménagement des locaux du PSII	3		0,4		2
OP Automatisation des tableaux de bord	3		0,4		2
OP Mise en conformité école Ruatama maternelle	278			278	278
OP 2 grues équipées pour camion à grappin	33			33	33
OP Acquisition d'1 VSAV	20			20	20
OP Aménagement du slipway fare Tau Va'a	17			17	17
OP ETU renforcement de la production d'eau à Puurai	11			11	11
OP ETU réhabilitation de la Cuisine Centrale	7			7	7
OP ETU de mise en œuvre de l'éclairage public en LED	6			6	6
OP ETU rénovation et d'extension salle de boxe à Ganivet	6			6	6
OP ETU de couverture des défenses d'incendie	5			5	5
OP Marché de proximité à Piafau	4			4	4
OP ETU complexe sportif GANIVET	2			2	2
Immobilisations incorporelles :	26	0	7	0	20
. Frais d'études	19		3		16
. Concessions et logiciels	7		4		3
Immobilisations corporelles :	655	0	216	112	445
. Installations générales, agencemnt, aménagt des bâtiments	140		67		72
. Réseaux de voirie	121		19		101
. Matériel de transport	90		9		81
. Bâtiments scolaires	61		61		0
. Matériel et outillage technique et divers	31		7,8		24
. Mobilier (services)	27		7		20
. Matériels et outillages d'incendie et de défenses civiles	25		0,6		24
. Autres agencements et aménagements des terrains	22		29		0
. Installations de voirie	17		8		9
. Matériel informatique	7		5		2
. Réseaux d'électrification	2		2		0
. Réseaux câblés	0,6		0,6		0
. Réseaux d'adduction d'eau	70			70	70
. Terrains bâtis	22			22	22
. Terrains nus	20			20	20
Subventions d'équipement du BP versées aux BA :	220	0,2	0	0	0
. Financement sur fonds propres projets SPIC Eau	210	0,2			
. Financement sur fonds propres projets SPIC Déchets	10				
DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 983	94	375	500	1 300

Les impayés :



Le montant total des impayés (2009 à 2023) s'élève à 1,049 milliard au 31/12/2023, soit +1,5% par rapport à 2022 et plus, particulièrement au niveau des déchets (+4,6%) en raison notamment de l'évolution du nombre de redevables (+122). Toutefois, le taux d'impayés des déchets devrait être plus important en raison de la non-facturation des droits d'accès à la décharge depuis octobre 2022 à aujourd'hui, estimé à +30 MF pour défaut de production des états d'accès du SPIC Déchet.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

1. LETTRE DE CADRAGE DU MAIRE

La croissance du PIB mondial devrait s'établir à 2,7 % en 2023, soit son taux annuel le plus bas depuis la crise financière mondiale, abstraction faite de la période de pandémie de l'année 2020. Une amélioration modeste de la croissance mondiale, qui devrait atteindre 2,9 %, est prévue pour 2024.

En France, les membres du gouvernement ont reçu une lettre de cadrage en vue de l'élaboration du budget 2024, leur demandant notamment de faire des propositions d'économies représentant 5 % de leurs crédits. Le gouvernement prévoit pour la première fois depuis 2015 une baisse de la dépense publique l'an prochain, actant la fin de la période d'aides massives liées au Covid-19 puis à la crise énergétique. Les crédits accordés aux différentes missions de l'État pour 2024, hors intérêts de la dette, atteindront 356 milliards d'euros, en baisse de 4,8 milliards d'euros par rapport à 2023.

Au cours du premier trimestre 2023, l'activité économique de la Polynésie française continue de bénéficier du retour dynamique des touristes et d'un essoufflement de l'inflation. Profitant d'une demande extérieure soutenue et d'une demande intérieure résiliente, le marché de l'emploi continue de progresser en termes de salariés à temps plein et de masse salariale. La consommation des ménages atteint un niveau record en valeur et un niveau constant en volume. La croissance de l'indice des prix à la consommation ralentit, sauf dans la construction où les prix augmentent et pénalisent les investissements.

Le président de la Polynésie Française récemment élu, Moetai Brotherson, s'est rendu au début du mois de juin à Paris pour des discussions notamment sur le renouvellement de conventions avec l'État, la protection sociale généralisée et l'organisation des épreuves de surf des Jeux olympiques de Paris 2024. Il a ainsi été reçu par le président Emmanuel Macron ainsi que plusieurs ministres. Il a exprimé sa satisfaction quant aux rencontres et au soutien de l'État sur divers sujets tels que la transition énergétique, l'autonomie alimentaire et le tourisme. Il a également évoqué la question de l'autodétermination de la Polynésie, affirmant que cela devrait être un processus arbitré par l'ONU et se dérouler sur une période de 10 à 15 ans.

En décembre 2022, l'ISPF publie les résultats du recensement de la population 2022 de la Polynésie française. La population municipale est de 278 786 habitants (contre 275 918 en 2017, soit une hausse de 1,04%), 70 869 salariés soit un taux d'emploi de 53,8%. La Population municipale de Faa'a est de 29 826 habitants (contre 29 506 habitants en 2017, soit une hausse de 1,08%).

Le premier semestre 2023 est marqué par l'élection territoriale dont les résultats (44,32% pour le Tavini Huiraatira, 38,53% pour le Tapura Huiraatira, 17,16% pour le A Here ia Porinetia) ont changé la physionomie de l'assemblée de la Polynésie française et la gouvernance du Pays.

Le 21 juin 2023, la Commune de Faa'a a eu l'honneur de recevoir le premier Conseil des ministres délocalisé et d'exposer certains projets communaux qui n'aboutissent pas.

Dans ce contexte global toujours plus volatile, incertain, complexe et ambigu, pour notre commune, fortement tributaire des subventions du Pays et de l'Etat, plus que jamais il convient de développer nos ressources propres afin de limiter les conséquences de ces chocs exogènes, et donc de mettre en place les mesures visant à promouvoir une croissance verte, résiliente et inclusive comme nous y sommes invités depuis 2020.

Ainsi, alors que notre résultat cumulé à fin 2022 est de 2,487 Mds, avec un niveau d'endettement très faible (1,4%) mais aussi un montant total des impayés de 1,034 milliard, au 31 décembre 2022, nos dépenses d'investissement n'ont été engagées et liquidées qu'à hauteur de 35% et 26% des crédits inscrits (2,8 Mds), contre 34% et 8% (sur 1,8 Md) au 28 juillet 2023.

Face à ces chiffres, il devient primordial de nous responsabiliser et de revenir aux valeurs telles que le respect, l'esprit d'équipe, le professionnalisme et la rigueur afin d'œuvrer au bien-être de notre population. Les tergiversations et l'individualisme doivent être écartés au profit de l'intérêt général et de la collectivité. Ainsi, nous pouvons tendre vers une culture du résultat toujours plus accrue et fournir un service public de qualité à notre population.

D'une vision globale du maire et de son conseil municipal sur le bonheur national brut (BNB), notre objectif est de transformer une forteresse en une vitrine, par une action locale basée sur la mesure, en corrélation avec la certification ISO, la psychométrie et la culture du résultat représentée par l'Indice du Bonheur Communal (IBC) via la fleur de nymphaea qui évolue tranquillement sur la source de notre belle, originale et authentique mairie.

Aussi, il est proposé pour 2024 de confirmer ou ajuster les orientations de la commune et enclencher les leviers favorables à la réalisation de nos projets, notamment de ceux visant à développer nos ressources propres et celles de nos familles.

a. Confirmation ou ajustement des orientations de la commune

Pour rappel, les orientations budgétaires fixées depuis 2020 consistaient en :

- La mise en œuvre du programme politique 2020-2026, et notamment de :
 - 1) Développer le secteur primaire (agriculture, pêche, artisanat...), de la plantation à la distribution, dans le respect de l'environnement et en privilégiant les circuits courts. Dans la même optique, la régénération de nos arbres légendaires et la revalorisation de nos produits agricoles (vanille, cocotier etc.) constituent des objectifs essentiels à notre échelle
 - 2) Mettre en place un partenariat entre l'Etat, le Pays et la commune sur les projets générateurs d'économie d'autant plus que notre mode de vie a été profondément bouleversé depuis la colonisation et l'implantation du Centre d'Expérimentation du Pacifique (CEP)
 - 3) Promouvoir la santé en renforçant notre système immunitaire par une alimentation saine et en privilégiant les produits locaux afin « Que [notre] alimentation soit [notre] meilleure médecine... » au détriment de l'industrie pharmaceutique qui ne cesse d'engranger des profits. En plus d'encourager la pratique d'une activité physique et sportive quotidienne (45 minutes), le jeûne thérapeutique reste une solution à moindre coût pour préserver notre santé. La médecine traditionnelle et la naturopathie étant également des méthodes efficaces, plus douces et moins coûteuses. En Polynésie, 70% de la population adulte est en surpoids dont 40% au stade d'obésité. Nous devrions valoriser la formation des « tahu'a mito » et « tahu'a arai », des éducateurs de santé, afin de faire face à la « malbouffe » et à ces « maladies de la colonisation ».
 - 4) Moderniser nos outils de travail et favoriser la formation des jeunes en informatique afin qu'à terme, ces derniers puissent accéder au monde du travail et collaborer avec les firmes multinationales. Grâce aux nouvelles technologiques, le décalage horaire ne sera plus une contrainte mais plutôt un avantage. En effet, le projet sera travaillé par les équipes étrangères pendant que nos équipes dorment la nuit. A leur réveil, ils commenceront, à leur tour, à travailler sur le même projet. Nos équipes et celles basées à l'étranger pourront collaborer de manière simultanée. En fonction de certains décalages horaires, la gestion des fuseaux peut être poussée à son paroxysme entraînant une activité 24 heures sur 24 avec les équipes à distance et améliorant ainsi la productivité.
 - 5) Favoriser les énergies renouvelables ainsi que la transition écologique et énergétique
 - 6) Garantir l'implication des directeurs, notamment au niveau opérationnel, afin de tendre vers une cohésion de tous, le respect des droits et des valeurs mais aussi des obligations de chaque agent
 - 7) Mettre en place des relais efficaces entre les services du Pays et nos familles en difficulté afin qu'elles puissent disposer de l'ensemble des aides du Pays en matière sociale, de logement, d'emploi, de création d'entreprises, de formation...
 - 8) Réaliser le diagnostic social de la commune pour en déduire un plan d'action social communal dans le cadre de la répartition des compétences entre le Pays et la commune
 - 9) Mettre en œuvre les Plans prévisionnels d'équipement et de mise à niveau des services Eau et Déchets
- Poursuivre la généralisation de la démarche qualité : après le SPIC Eau, il était prévu d'étendre la démarche qualité au service FOC (ASPL « Accueil Service Public Local », référentiel AFNOR), puis au SPIC Déchet et au service ATM etc.

Il convient de faire le point de l'ensemble de ces projets avec tous les élus délégataires et directeurs concernés afin de les confirmer ou les ajuster selon le contexte et les obligations qui incombent à la commune. Ainsi, outre l'assainissement des eaux usées, les projets visant à réduire la pauvreté et développer l'autonomie de nos familles doivent faire l'objet d'une attention toute particulière. Avec 60% de la population qui vit sous le seuil de la pauvreté, nos ressources marines constituent une des réponses à la question de la réduction de la pauvreté. En effet, les revenus perçus de l'exploitation

minière de nos grands fonds marins peuvent atteindre dix à quinze milliards de dollars par kilomètres carré (environ 1000 à 1500 milliards de francs pacifiques par kilomètres carré). C'est une des raisons pour laquelle notre océan suscite la convoitise des gouvernements et du secteur privé. A ce titre la population de la Polynésie, fortement tributaire de l'océan, devrait percevoir des « royalties » au titre de l'exploitation de nos fonds marins à l'instar de Nauru.

Avec le Pays et l'Etat, il convient de mettre en place toutes les mesures visant à développer l'autonomie alimentaire (pêche et agriculture), économique (deep sea mining) et énergétique (réduction de la consommation d'énergie, installation de panneaux solaires, acquisition de véhicules électriques) de nos familles, ainsi que l'écotourisme.

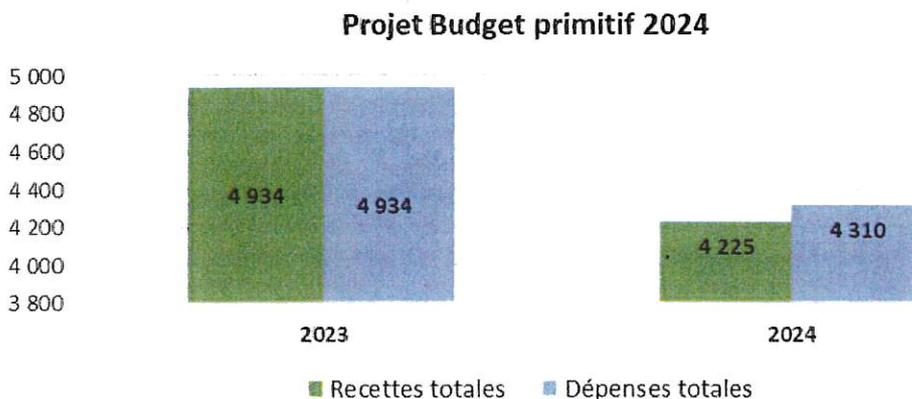
b. Enclencher les leviers favorables à la réalisation de nos projets

Chaque projet, notamment ceux visant à développer nos ressources propres et celles de nos familles, doit faire l'objet d'une analyse précise afin d'identifier les freins afférents et opérer les ajustements nécessaires :

- Croire fermement en l'importance d'un management responsable par la confiance qui encourage l'autonomie, la collaboration et l'expression émotionnelle au sein de notre organisation. Cela nécessitera un changement culturel significatif et la mise en place de formations pour les cadres et les employés afin de développer leur intelligence émotionnelle et leurs compétences en communication
- Bâtir une organisation solide et axée sur le bien-être de ses collaborateurs. Nous souhaitons donc intégrer des évaluations psychométriques dans notre processus de recrutement, d'évaluation du personnel et de développement des compétences. Ces évaluations nous aideront à mieux cerner les forces et les besoins individuels de chaque collaborateur, permettant ainsi de créer un environnement de travail plus productif et épanouissant
- Optimiser la communication interne et externe : un dialogue social constant et constructif entre tous les acteurs impliqués dans le projet rend l'équipe productive et développe la confiance entre les membres. Les réunions de suivi permettent de maintenir une bonne communication au sein de l'équipe.

2. PREVISIONS 2024

Suite aux projets de service élaborés par les chefs de service et après arbitrage des directions et élus délégataires conformément à la lettre de cadrage et, en dehors de toute modification des tarifs des redevances et de toute nouvelle recette, le projet de budget primitif consolidé pour 2024 devrait être déficitaire en fonctionnement de 85 MF, avec 4,225 milliards de recettes et 4,310 milliards de dépenses totales.



Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement (hors subvention d'équilibre) devraient s'élever à 3,663 milliards, soit +3% par rapport au budget 2023 et sont présentées par chapitre et par ordre d'importance comme suit :

74 - Dotations et participations : 2 067 Mds (+1%)

- 1,238 Mds (+1%) DNAF dans l'attente du CFL de mars 2024
- 567 MF (+0,7%) DGF par forfaitaire
- 249 MF (+8%) DACOM
- 11 MF (-57%) FPIC
- 2,5 MF (0%) Titres sécurisées

73 - Impôts et taxes : 978 MF (+4%)

- 682 MF (+2%) Centimes additionnels - CAC
- 256 MF (+5%) Taxe sur l'électricité
- 32 MF (+60%) Taxe de séjour
- 8 MF (+14%) Taxe sur la publicité

70- Produits des services : 583 MF (+8%)

- 220 MF (+10%) Redevance d'eau
- 178 MF (+3%) Redevance des déchets ménagers et assimilés
- 104 MF (+1%) Redevance repas scolaire
- 41 MF (+41%) Redevance d'accès à la décharge, actes d'état-civil, PC
- 26 MF (+3%) Facturation du personnel affecté aux budgets annexes
- 3 MF (+3%) Concession cimetière
- 4 MF (+330%) Locations diverses : chapiteaux, engins et transports, matériels
- 2 MF (+25%) Droit de stationnement et de location sur la voie publique
- 2 MF (+77%) Amendes judiciaires
- 1 MF (+20%) Redevance spéciale d'enlèvement des déchets
- 1 MF Travaux sur réseau d'eau
- 400 000 FCFP (+1900%) Remboursement repas main d'oeuvre pénale

013 - Atténuation de charges de personnel : 32 MF (+7%) remboursé IJ CPS

75 - Autres produits de gestion courante : 3 MF location local CPS, antenne ONATI)

Les recettes fiscales sont basées sur les réalisations constatées en 2022 tandis que les dotations de l'Etat tiennent compte des réalisations 2023. Les produits des services s'appuient quant à eux sur les services facturés en 2023 ainsi que sur les contrats de bail ou de mise à disposition en cours.

Dépenses de fonctionnement

De même que pour les recettes, les dépenses réelles de fonctionnement (hors subvention d'équilibre) devraient s'élever à 3,747 milliards, soit +5% par rapport au BP 2023 et, tiennent compte des réalisations 2022-2023, des contrats et marchés en cours et des évolutions réglementaires applicables en 2024. Elles sont présentées par chapitre et par ordre d'importance comme suit :

012 - Charges de personnel : 2,347 milliards (+6%)

- 1,571 Mds (+7%) Rémunération et indemnités du personnel titulaire
- 593 MF (+6%) Cotisations CPS part patronale
- 103 MF (-1%) Rémunération du personnel non titulaire
- 39 MF (+4%) Cotisations CGF
- 26 MF (+0,4%) Personnel affecté aux budgets annexes
- 7 MF (+2%) Pension CRM
- 6 MF (-7%) Médecine du travail, pharmacie
- 2 MF (+167%) Main d'oeuvre pénale

011 - Charges à caractère général : 909 MF (+10%)

- 540 MF (+11%) d'achats notamment les frais d'électricité (326 MF, +21%), les fournitures scolaires (21 MF, +5%).
- 369 MF (+8%) de prestations de services notamment la sous-traitance du gardiennage (20 MF), la maintenance (50 MF, +55%), les réparations des biens mobiliers (12 MF, +46%), l'entretien des terrains (28 MF, +12%), les primes d'assurance (37 MF, +6%), les contrats de prestations de service (17 MF, +74%), les honoraires (7 MF, +34%), les frais d'études (6 MF, +19%), les frais d'affranchissement (2 MF)

042 - Dotations aux amortissements : 299 MF et +21%

65 - Autres charges de gestion courante : 165 MF (-31%)

- 29 MF (-3%) Indemnités, missions, cotisations retraite, formations des élus
- 64 MF (+2%) Contributions aux syndicats Te Oropo'a et Contrat de Ville
- 71 MF (-13%) Subventions aux associations
- 304 000 FCFP Indemnités aux instituteurs

023 - Virement à la section d'investissement : 22 MF et -0,4%

- Financement du capital des emprunts

66 - Charges financières : 4 MF (-10%) intérêts sur emprunts

- Aménagement du stade Ganivet et sécurisation du talus à Ganivet

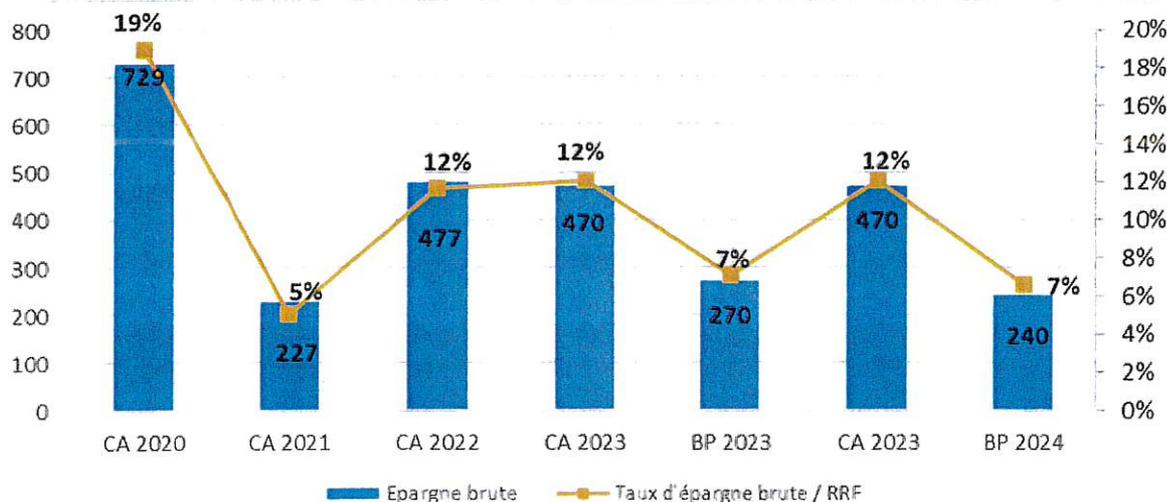
67 - Charges exceptionnelles : 1 MF (-25%)

- Titres annulés sur redevances

Les principales hausses des dépenses de fonctionnement sont :

- Les charges de personnel (+132 MF) tiennent compte du GVT (+13 MF), de la CPS (+20 MF), SMIG (+26 MF), NRI (+21 MF), mobilité (+24 MF), valeur point d'indice (1452 à 1489), effectifs supplémentaires (+28 MF) ;
- Les achats et prestations de service (+80 MF) notamment les frais d'électricité des stations de pompage (+55 MF), la sous-traitance du gardiennage du Centre administratif (+20 MF), la maintenance (+18 MF), les contrats de prestations de services (16,5 MF).

Evolution de l'épargne brute



Les recettes et les dépenses de gestion devraient évoluer de 3% et de 4% par rapport à 2023 et un taux d'épargne brute qui devrait s'établir à 7%.

Des efforts doivent se poursuivre :

- en matière de dépenses par la mise en œuvre concrète de réduction de nos charges (investissement générateurs d'économie en fonctionnement notamment en électricité, carburants, mise en œuvre des plans prévisionnels d'équipement et de mise à niveau des SPIC, etc...) ainsi que l'amélioration de notre efficacité (modernisation des outils de travail, optimisation de notre organisation en mutualisant les moyens et en simplifiant les processus, procédures et modes opératoires, etc...),
- en matière de recettes par l'obtention d'une taxe aéroportuaire au bénéfice de la commune qui assume entièrement les nuisances générées et pénalise l'accès au littoral au bénéfice de la population depuis 1961, le réajustement progressif des tarifs des produits communaux compte tenu des coûts des services rendus et la poursuite des actions sur les impayés.

Section d'investissement

Pour 2024, les recettes et les dépenses devraient s'élever à 562 MF, soit -44% par rapport au BP 2023.

Recettes d'investissement

En l'absence de projets financés, les recettes d'investissement devraient s'élever à 562 MF et sont détaillées ci-après par chapitre et par ordre d'importance :

299 MF, +21%	236 MF, +1%	22 MF, -0,4%	5 MF
• Dotations aux Amortissements	• DNAI	• Financement capital emprunts	• Financement BP vers BA Eau

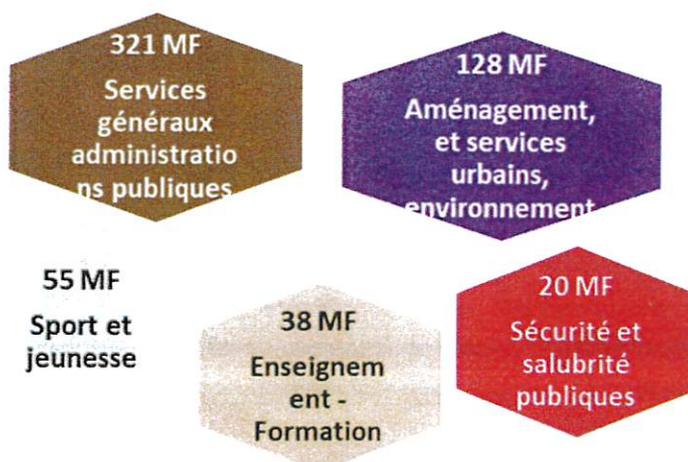
Dépenses d'investissement

A l'identique des recettes, les dépenses d'investissement devraient s'élever à 562 MF (-44% par rapport au BP 2023). Elles concernent pour 540 MF (96%) des dépenses d'équipement dont une subvention d'équipement au bénéfice du budget Eau (5 MF), le reste (22 MF et 4%) correspondant au remboursement du capital des emprunts.

Les dépenses d'équipement prévues au BP 2024 sont détaillées comme suit :

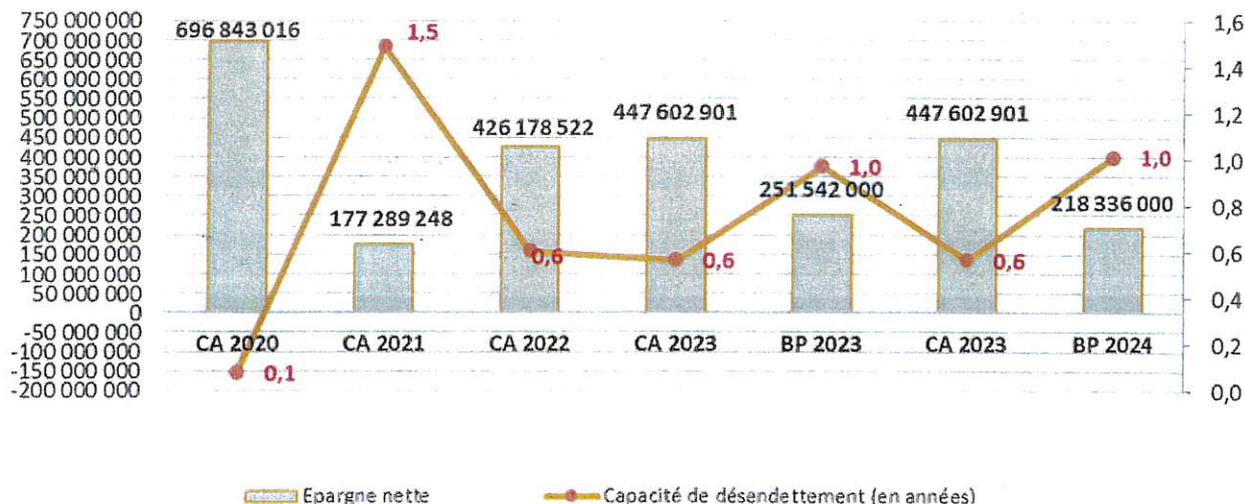
Dépenses d'équipements	Total
Matériel de transport : services DDESC, DPAT, AU, ATM, BAT, CIM, COM, PM, EDU, SPIC Déchet	218 MF
Travaux de bâtiments aux services CIM, DSPC, PM, SEI, SPICS Eau et Déchets, écoles, équipements sportifs	70 MF
Mise en conformité des cellules électriques des stations de pompage	40 MF
Réalisation d'un hangar SAU et réhabilitation des locaux ATM	36 MF
Matériel de bureau et informatique, mobilier et autres immobilisations diverses	34 MF
Acquisition du site de l'Atacem sis à Vaitupa ainsi que de deux parcelles sises à Piafau au profit des projets de la serre hydroponie et du marché de proximité CRSD	28 MF
Extension du bungalow DDESC	25 MF
Frais d'études	20 MF
Réalisation de clôture et de gunitage de talus au SAU, réalisation de clôture au cimetière, aménagement de parking à DENV	16 MF
Matériel et outillage de voirie et technique : services BAT, ATM, SPIC Eau	16 MF
Installations de voirie : panneaux de signalisation services COM, CIM, SAU, SPIC Eau	14 MF
Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	9 MF
Logiciels et licence : 2 nd pare-feu, solution RGPD, migration BO RH, refonte site internet	7 MF
Interventions sur réseau informatique des services	1 MF
OP ETU relogement SEI et PM à la DSPC	0,8 MF
Total général	535 MF

Dépenses d'investissement par politique publique



Capacité de désendettement et taux d'épargne nette

Les indicateurs financiers ci-dessous témoignent de la santé financière de la commune. Pour 2024, l'épargne nette (épargne nette / RRF) devrait s'élever à 218 MF et notre capacité de désendettement (encours / épargne brute) devrait être de 1 an.

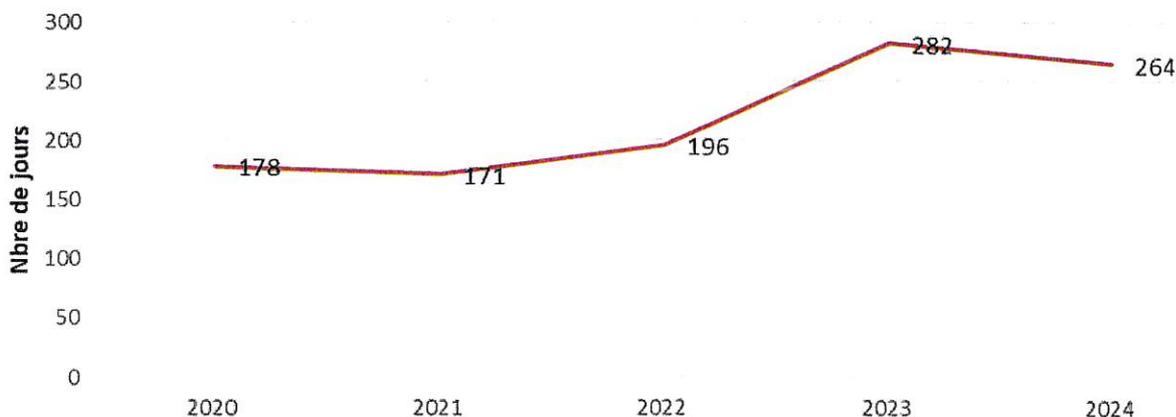


Epargne nette : marge disponible pour financer les investissements

Capacité de désendettement : capacité de la commune à rembourser l'encours en nombre d'années

Fonds de roulement

L'autonomie financière de la commune devrait être de 264 jours, soit environ 8 mois et 24 jours durant lesquels nos dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement (hors subventions d'équilibre) seraient couvertes par notre fonds de roulement.



3. STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

L'encours de la dette devrait s'élever à 243 MF (265 MF au 31/12/2023) et, devrait prendre fin en 2035. Ces emprunts concernent les projets « Aménagement du stade Ganivet » (248 MF) et « Travaux de réfection de la servitude aroa Verotia 1 » (83 MF) contractés en 2020 auprès de la Banque de Tahiti.

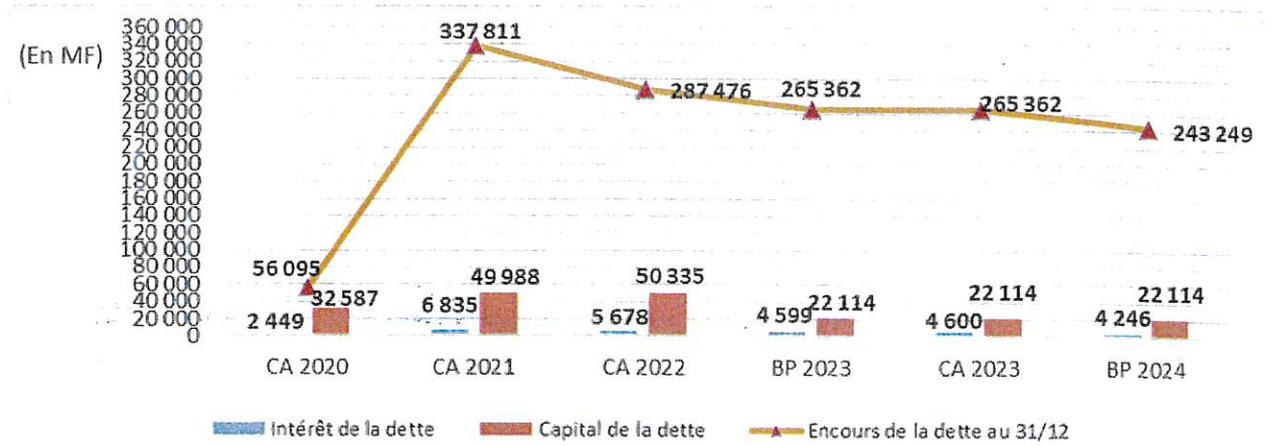
Le recours à de nouveaux emprunts sera envisagé en fonction des projets formalisés et des financements extérieurs obtenus.

Situation du stock de dette

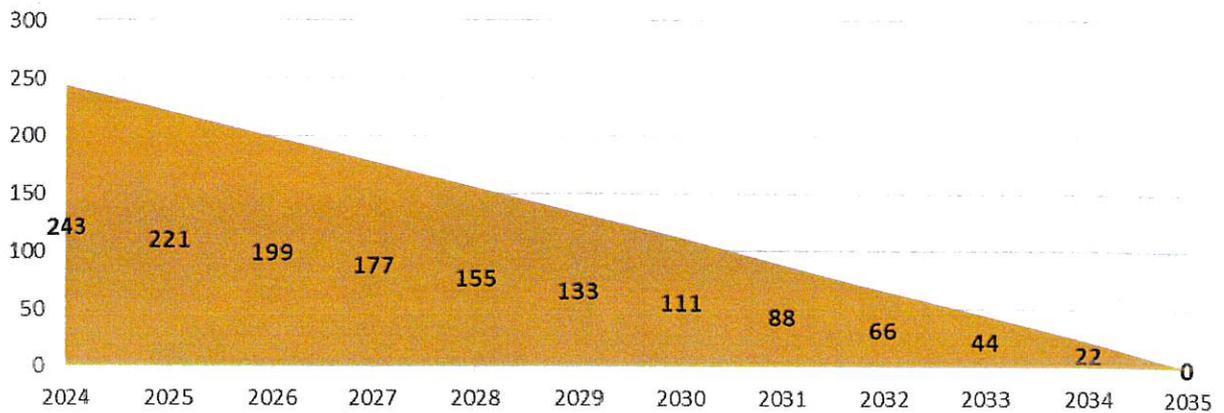
	2023	2024
Encours de dette net	265 362 391	243 248 858
Nombre d'emprunts	2	2
Amortissement annuel	22 113 533	3 176 333
Encours nouveaux	0	0
Taux moyen (1)	1,74%	1,75%
Dette par habitant	8 803	8 069

(1) Charges financières de l'année / Encours

Evolution des frais financiers



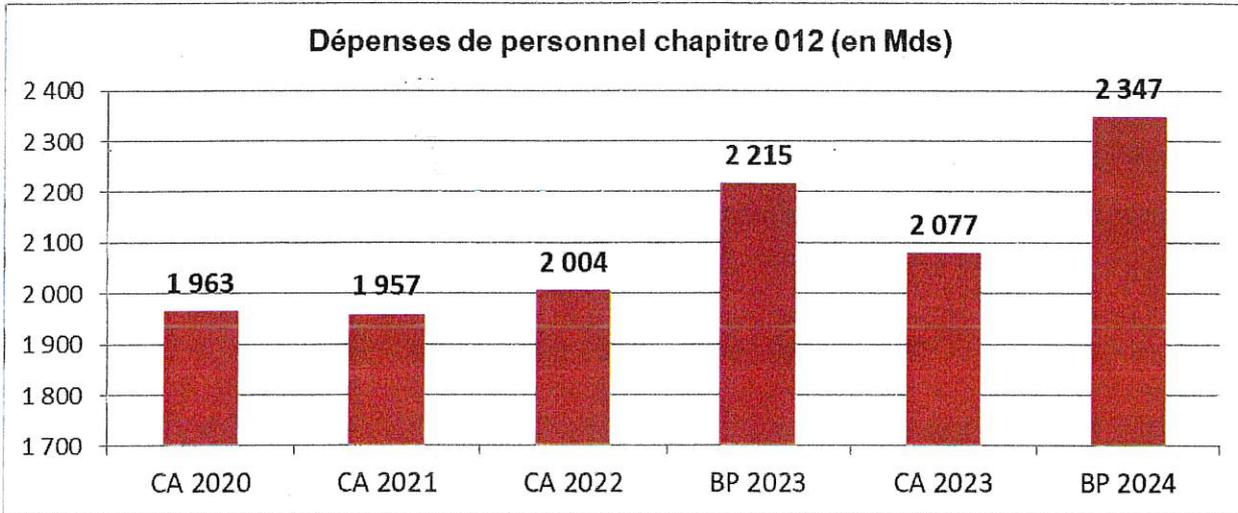
Profil d'extinction de la dette (en MF)



4. EVOLUTION ET STRUCTURE DES EFFECTIFS

Evolution des dépenses de personnel

En 2024, les dépenses de personnel devraient s'élever à 2,347 milliards (2,215 milliards au BP 2023), soit une hausse de 6%, et 53% des dépenses réelles de fonctionnement compte tenu des mesures de revalorisation salariale, des recrutements émis par services, de l'application du nouveau régime indemnitaire et de la modification de la grille de traitements indiciaires des cadres d'emplois « application » et « exécution », de l'effet des avancements entraînant une évolution naturelle de 3% par an, des mouvements de personnel (départs à la retraite, de décès, de mutation...).



Evolution des effectifs par direction

Pour 2024, le nombre de postes budgétaires pourvus est de 443 soit +0,68% par rapport à 2023.

Effectifs au 31/12	2020	2021	2022	2023	2024	Evolut° 23/24	Observations
DCAB	13	14	15	13	13	0%	Agent en disponibilité, recrutement d'un agent par mutation interne.
DGS	28	28	32	32	36	+13%	Mutation et recrutement COP. Détachement Reconduction NFPC au FOC.
DAF	21	23	20	24	24	0%	Recrutement effectifs supplémentaires.
DRH	11	9	11	11	12	+9%	Réintégration après disponibilité, mutation. Recrutement effectif supplémentaire.
DSPC	82	87	89	88	84	-5%	Recrutement effectifs supplémentaires. Disponibilité. Retraite.
DPAT	70	73	72	74	75	1%	Recrutement effectifs supplémentaires. Disponibilité. Retraite.
DENV	62	62	62	65	64	-2%	Recrutement effectifs supplémentaires, mutation COP.
DDESC	123	129	128	133	135	+2%	Recrutement effectifs supplémentaires NFPC. Retraite.
Total	410	425	429	440	443	+0,68%	

Effectifs par statut

Statut	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23/24
FPC	285	310	317	334	362	+8%
ANFA	115	105	99	91	68	-25%
Fonctionnaire	2	2	2	1	0	-100%
Droit privé	8	8	11	14	13	-7%
Total	410	425	429	440	443	+0.68%

Les agents ayant le statut « FPC », ou agents titulaires, comprennent les intégrations volontaires, les recrutements réalisés depuis la mise en application de la FPC (août 2012) et les agents contractuels au sens de l'article 8 de l'ordonnance n°2005-10 consolidée le 30 décembre 2021. Cela devrait augmenter de 8,3% en 2024 en tenant compte des nouvelles intégrations d'agents ANFA dans la FPC.

Les agents « ANFA » et « Fonctionnaire » sont des agents non titulaires qui n'ont pas encore intégrés la FPC. Depuis juillet 2022, le droit d'option pour ces agents d'intégrer la FPC est rétabli, la procédure d'intégration doit être finalisée au plus tard le 31 décembre 2023.

Les premières vagues d'intégration dans la fonction publique communale ont débuté en 2014 et pour finir le 12 juillet 2019. Parmi les 367 agents inscrits sur une liste d'aptitude, 222 agents ont intégré la FPC, 78 agents n'ont pas répondu, 67 agents n'ont pas exercé ce droit pour diverses raisons (décès, retraite...) et 13 agents n'étaient pas inscrits sur cette liste pour diverses raisons (casier judiciaire). Depuis le 26 juillet 2022, il est à nouveau proposé aux 78 derniers agents ANFA d'exercer leur droit d'option d'intégrer ou non dans la fonction publique communale, ou de saisir la commission de conciliation. Parmi les 78 agents, 20 agents ont décidé d'intégrer la FPC, 11 agents ont refusé, 3 agents sont partis à la retraite, 38 agents n'ont pas encore répondu et 6 agents ont saisi la commission de conciliation dans les délais impartis pour justifier l'évolution de leur métier réellement exercé entre la première vague d'intégration et la seconde (soit 6 ans d'écart).

Les agents de droit privé correspondent aux recrutements effectués au profit des SPICS Eau et Déchets.

Effectifs par catégorie

Catégorie	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 23/24
A FPC	17	17	17	17	19	+12%
B FPC	43	41	42	42	44	+5%
C FPC	113	114	124	137	150	+9%
D FPC	120	136	132	136	148	+9%
1 ANFA	0	0	0	0	0	0%
2 ANFA	2	4	2	2	2	0%
3 ANFA	4	4	3	3	2	-33%
4 ANFA	12	12	12	11	9	-18%
5 ANFA	87	85	82	75	55	-27%
A Fonctionnaire	1	1	1	0	0	0%
B Fonctionnaire	0	0	0	0	0	0%
C Fonctionnaire	1	1	1	1	0	-100%
Droit privé	8	8	11	14	13	-7%
Hors catégorie	2	2	2	2	1	-50%
Total	410	425	429	440	443	+0,68%

Les agents « Hors catégorie » sont les collaborateurs du Maire, dont l'un d'eux a rejoint les rangs de l'assemblée à la suite des dernières élections territoriales.

Le taux d'encadrement (catégories A et B et équivalents) reste faible mais à 14,22% en 2024.

Effectifs par temps de travail

Temps de travail	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 22/23
Complet (169h / mois)	356	374	388	436	442	+1%
Non complet	54	51	41	4	1	-75%
Partiel	0	0	0	0	0	0%
Total	410	425	429	440	443	+0,68%

Les agents à temps « non complet » concernent le dernier agent d'entretien et d'éducation en école primaire (AEEEP) ANFA rattachés au service Education de la DDESC.

Rémunérations du personnel

Rémunérations 2024 (en MF)	Traitement de base	Cotisation CPS	Suppl. familial	Compl. de solde	Primes et indemn.	HS	Total
DCAB	54 422	20 825			4 889	299	80 435
DGS	152 637	58 499			14 596	1 745	227 477
DAF	89 418	34 098			5 090	1 740	130 346
DRH	49 013	17 935			3 142	251	70 341
DSPC	275 601	126 602			77 818	2 739	482 760
DPAT	240 541	102 975			47 802	2 540	393 858
DENV	169 419	83 734			62 143	6 461	321 757
DDESC	404 154	151 836			21 679	2 096	579 765
Total	1 435 205	596 504	0	0	237 159	17 871	2 286 739

La rémunération du personnel prend en compte le GVT 3%, la hausse des cotisations CPS de 2%, la reconduction des besoins existants, les besoins en effectifs supplémentaires, les emplois vacances, les heures supplémentaires pour les élections territoriales et la hausse de la valeur du point de 1430 à 1452³. Les suppléments familiaux n'existent plus et les compléments de solde sont attribués aux agents « fonctionnaires » (dont le dernier agent est parti à la retraite en 2023), et les primes, indemnités et heures supplémentaires aux agents FPC et ANFA.

Durée du travail

Le cycle de travail diffère en fonction des services :

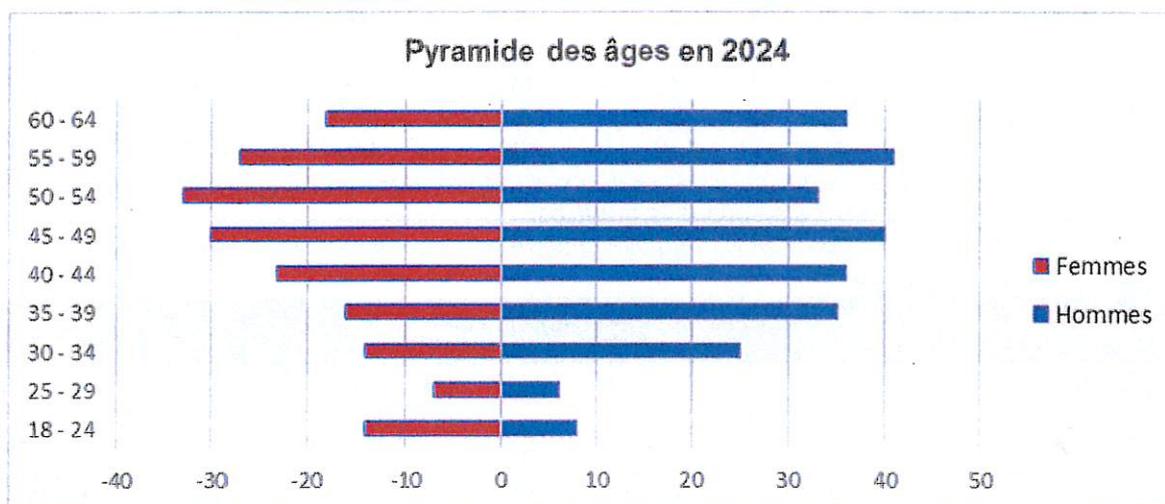
- Services techniques et administratifs : 169 heures par mois, soit 39 h/semaine ;
- Police Municipale (PM) : cycle de 3 services « 14h à 22h », « 6h à 14 » et « 22h à 8h », 3 jours de repos et 1 service en renfort de « 14h à 22h » par mois ;
- Service Secours et Incendie (SEI) : cycle de 1 service de 24h et 3 jours de repos, 1 755 heures / an minimum, avec un temps équivalence de 21 heures⁴ payées pour 1 service de 24 heures.

Le pointage est effectué par saisie manuelle et doit normalement être déposé au service ADP au plus tard le 5 de chaque mois.

Pyramide des âges des agents actifs en 2024

En 2024, la commune comptera 41% de femmes et 59% d'hommes, avec une moyenne d'âge de 45 ans. On tend vers un rajeunissement des effectifs avec les départs à la retraite successifs.

Tranche	Femmes	Hommes	Total	% agents
18 - 24	14	8	22	5%
25 - 29	7	6	13	3%
30 - 34	14	25	39	8,8
35 - 39	16	35	51	12%
40 - 44	23	36	59	13%
45 - 49	30	40	70	16%
50 - 54	33	33	66	15%
55 - 59	27	41	68	15%
60 - 64	18	36	54	12%
65 - 69	0	1	1	0,2%
Total	182	261	443	



LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS

Le programme politique de la mandature 2020 – 2026 comprend 100 projets, dont 48 en section d'investissement et 52 en fonctionnement.

Il s'agit de poursuivre les grands chantiers ouverts durant la mandature précédente, notamment en matière de compétences environnementales (eau potable, déchets, assainissement), de réfection et d'aménagement de voirie, de transition énergétique, de constructions scolaires... mais aussi de répondre plus efficacement aux besoins fondamentaux de la population en matière de santé, de cadre de vie (assainissement des quartiers), d'emploi et d'éducation, en concertation avec le Pays, l'autorité compétente en la matière.

Estimé à 22 mds, dont 8 mds pour la mandature 2020-2026, notre programme politique a été réalisé à hauteur de 3,6 mds au 2 octobre 2023, soit 43%, selon la répartition suivante :

Thématique	Coût estimé	PPI 2020-2025	Exécution financière				Taux d'ex°
			2020	2021	2022	2023 (02/10)	
1. Aménagement, urbanisme : pour un développement harmonieux de notre territoire	1 786	1 492	110	212	202	43	38%
2. Environnement : pour un développement durable de notre Commune	12 653	3 990	720	343	305	63	36%
3. Education : « Il faut tout un village pour éduquer un enfant »	601	990	53	87	92	97	33%
4. Culture, Jeunesse et Sport : un	5 138	832	314	152	50	6	63%

Thématique	Coût estimé	PPI 2020-2025	Exécution financière				Taux d'ex°	
			2020	2021	2022	2023 (02/10)		
	esprit sain dans un corps sain et un enracinement maohi							
5.	Economie et emploi : pour un développement endogène	442	451	6	1	0,3	5	3%
6.	Solidarité, famille et logement : pour un minimum de dignité	0	110	8	2	7	0,3	16%
7.	Santé : pour une prévention renforcée	16	10	0	2	8	1	118%
8.	Sécurité publique : pour une efficacité renforcée dans le cadre d'un partenariat volontaire	344	200	43	59	14	92	104%
9.	Administration générale : pour un service public performant	1 178	350	252	207	41	15	147%
TOTAL		22 158	8 425	1 506	1 066	719	322	43%

Selon l'état d'avancement des projets, nos dépenses d'investissement devraient s'élever à 428 millions au 31 décembre 2023, ce qui porterait les réalisations depuis 2020 à 4,042 milliards, soit 48% du montant total du programme.

La programmation pluriannuelle des investissements est ainsi actualisée comme suit :

Thématique	Programmation pluriannuelle					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
1. Aménagement, urbanisme : pour un développement harmonieux de notre territoire	126	250	210	210	100	
2. Environnement : pour un développement durable de notre Commune	787	726	923	0	0	
3. Education : « Il faut tout un village pour éduquer un enfant »	135	289	226	0	0	
4. Culture, Jeunesse et Sport : un esprit sain dans un corps sain et un enracinement maohi	132	0	0	0	0	0
5. Economie et emploi : pour un développement endogène	61	140	0	0	0	0
6. Solidarité, famille et logement : pour un minimum de dignité	5	15	30	30	10	
7. Santé : pour une prévention renforcée	2	2	2	2	2	2
8. Sécurité publique : pour une efficacité renforcée dans le cadre d'un partenariat volontaire	20	120	60	0	0	0
9. Administration générale : pour un service public performant	100	100	100	100	100	100
TOTAL	1 368	1 642	1 551	342	212	102

CONCLUSION

La mise en œuvre de ces nombreux projets, notamment ceux relatifs aux compétences environnementales, nécessitera des moyens dépassant largement les capacités financières de la commune.

Aussi, il nous appartiendra :

- de définir les priorités à inscrire au budget au regard des intérêts supérieurs de la population
- de prospecter de nouvelles sources de financement, notamment à l'international
- de rechercher de nouvelles mesures d'économie en fonctionnement afin de dégager les fonds nécessaires au financement de ces nombreux projets d'investissement.

Tels sont donc les objectifs et priorités qui sont soumis au débat d'orientation budgétaire du Conseil municipal pour l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Madame Rosina CHIN FOO :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales modifié par l'article 107 de la loi dite « NOTRe » n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Vu** le rapport de présentation ainsi que l'avis de la commission Finances et Richesses Humaines du 19 octobre 2023 ;

Dans sa séance du 27 février 2024 ;

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Article 1^{er} : Est pris acte du débat d'orientation budgétaire 2024.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 27 février 2024.

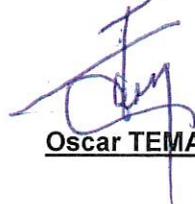
Le Secrétaire de Séance,



Robert MAKER



Le Président de Séance,



Oscar TEMARU

Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut-commissaire de la République en Polynésie française le **12 MARS 2024** et publié le 01/03/2024